

DOSSIER BILAN CLASSE D'EAU 2026 - 2027

Cachet Etablissement (Commune)	N° adhérent OCCE		
Téléphone	01	Courriel établissement	ce.077..... @ac-creteil.fr
N° de compte bancaire	BRED N°		
Nom directeur/trice :		Nom Mandataire :	

Attention : remplir un dossier par classe concernée :

Niveau classe concernée :		Enseignant :	
Somme allouée :	700 €	Date versement 80% :560€	
Vous recevrez les 20% restants une fois le solde de la subvention de l'AESN reçu (140€)			

Date de réception du dossier par OCCE 77 :

DOSSIER BILAN CLASSE D'EAU

COMPTE RENDU D'ACTIVITE

Date de réalisation de la classe d'eau :	Du au
Séance de clôture :	date :
Le planning prévisionnel de la classe d'eau a été respecté	OUI NON (joindre planning modifié)
Fil conducteur de la classe d'eau (obligatoire) :	
Rencontres avec des professionnels de l'eau (obligatoire) :	
-	
-	
-	
Ateliers proposés lors de la classe d'eau (obligatoire) :	
-	
-	
-	
Visites effectuées lors de la classe d'eau (obligatoire) :	
-	
-	
-	
Difficultés rencontrées (obligatoire) :	
Une activité, une ressource, une découverte à partager (obligatoire) :	



**IMPORTANT ! joindre OBLIGATOIREMENT
un exemplaire de cahier de bord**

Et tout autre témoignage utile (photographies, texte d'enfants...)

DOSSIER BILAN CLASSE D'EAU



BILAN FINANCIER



IMPORTANT !

La subvention de l'Agence de l'Eau est exclusivement dédiée à l'organisation d'une classe d'eau. Elle ne peut en aucun cas servir à autre chose.

En cas de non-utilisation de la subvention ou de non-retour du dossier bilan au **3 juillet 2027**, l'OCCE 77 procédera automatiquement à un prélèvement sur le compte de la coopérative scolaire de la somme concernée sans préavis.

En cas de dépenses non-conformes au cahier des charges, l'OCCE 77 demandera le remboursement des sommes concernées.

En cas de non-dépense de la totalité de la subvention, l'OCCE 77 est susceptible de demander le remboursement des sommes non dépensées.

- Les achats autorisés :

Toute sortie ou matériel afférent à une classe d'eau. Par exemple : musée/exposition sur le thème de l'eau, transport pour se rendre sur les lieux de visite, intervention sur l'eau, petit matériel d'expériences, documents écrits/audio/vidéo, petit matériel pour réaliser une exposition...

- **Est exclu le matériel d'équipement** (appareil-photo, lecteur DVD, bac à eau, tabliers en toile cirée, aquarium...).

- Les factures doivent être libellées au nom de la coopérative scolaire de votre école.

- Joindre les photocopies de tous les justificatifs de dépenses notés et numérotés dans le tableau du verso (page 4).

Le présent dossier vous a été adressé par l'OCCE 77 au moment de la validation de votre dossier.

Le premier versement des 80% de la subvention (560€) sera reversé par virement sur le compte de la coopérative scolaire, une fois la subvention reçue de la part de l'Agence de l'eau.

Les 20% restants ne seront débloqués que lorsque l'OCCE 77 pourra justifier de la réalisation de toutes les classes d'eau engagées.

Pour un versement des 140 euros restant avant le 31 août, nous vous invitons donc à nous retourner ce dossier dès la fin de votre classe d'eau ou au plus tard **avant le 5 juin 2027**.

En cas de difficulté, contactez-nous au 06 75 56 50 37

Nous soussignons

Mme, M enseignant référent de la classe d'eau

Mme, M mandataire de la coopérative scolaire

attestons de la sincérité et exactitude des éléments fournis dans ce dossier.

Date :

Signature enseignant :

Signature mandataire :

DOSSIER BILAN CLASSE D'EAU

Tableau récapitulatif des factures

Classe :		Enseignant :	
Montant de la subvention de l'Agence de l'Eau			700 €
Pièce n°	Désignation	Montant pour la classe	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
Total des dépenses (Même si supérieur à 700 euros)			